

Les Maisons de services au public (MSAP)

Réunion du 4 septembre 2015

Préfecture de la Meuse



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Objectif :

1 000
MAISONS
DE SERVICES
AU PUBLIC
avant fin 2016

L'amélioration de l'accessibilité des services au public est un enjeu majeur pour le gouvernement qui en a fait une politiquement prioritaire, consacrée par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) assure la coordination du dispositif.

Au niveau départemental, les préfets sont chargés de la mise en oeuvre du dispositif, en lien étroit avec le Conseil départemental, et dans le cadre d'une concertation approfondie avec les communes, les intercommunalités et les opérateurs partenaires.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, définit les Maisons de services au public (article 100).

« Les maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. »

« Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population. »

Les Maisons de services au public constituent l'un des instruments permettant de mettre en œuvre le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, prévu à l'article 98 de la loi NOTRe :

- « Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. »*
- « Ce schéma définit (...) un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. (...) »*
- « Il dresse une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès. »*



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Le cahier des charges des MSAP :

Le label « Maison de Services au Public » délivré par le Préfet requiert 5 conditions :

- une ouverture au moins 24 heures/semaine
- un local avec un point d'accueil du public et un espace de confidentialité
- un outil informatique à la disposition du public, avec liaison Internet
Espaces mutualisés de services au public labellisés ;
- Une distance de l'ordre de 20' ou davantage en véhicule motorisé d'une autre maison de services au public ;

- **Signature d'un**
deux opérateu
l'aide sociale.



MSA, CAF, CPAM,
CNAV, Pôle Emploi,
GRDF



URSSAF, RSI,
ERDF, SNCF...



En fonction des
territoires

**impliquer au moins
des prestations de**

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Bilan de la situation actuelle dans le département

- 1 MSAP labellisée depuis 2012 à STENAY
- Suite au recensement lancé en mai 2015, 19 maisons de services fonctionnent actuellement dans le département sans être labellisées.

Certaines pourraient d'ores et déjà répondre aux critères de labellisation défini par le cahier des charges.



Nos ruralités

Une chance pour la France



OPÉRATEURS

ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS

Meuse (55)

TYPES D'OPÉRATEURS SOCIAUX PRÉSENTS À LA COMMUNE

(Ensemble des équipements de l'opérateur)

- Pôle Emploi
- Caisse nationale d'assurance vieillesse des salariés (CNAV)
- Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

BUREAUX DE POSTE PRÉSENTS À LA COMMUNE

- ◆ Bureaux susceptibles de recevoir une MSAP
- ◆ Autres bureaux

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC PRÉSENTES À LA COMMUNE

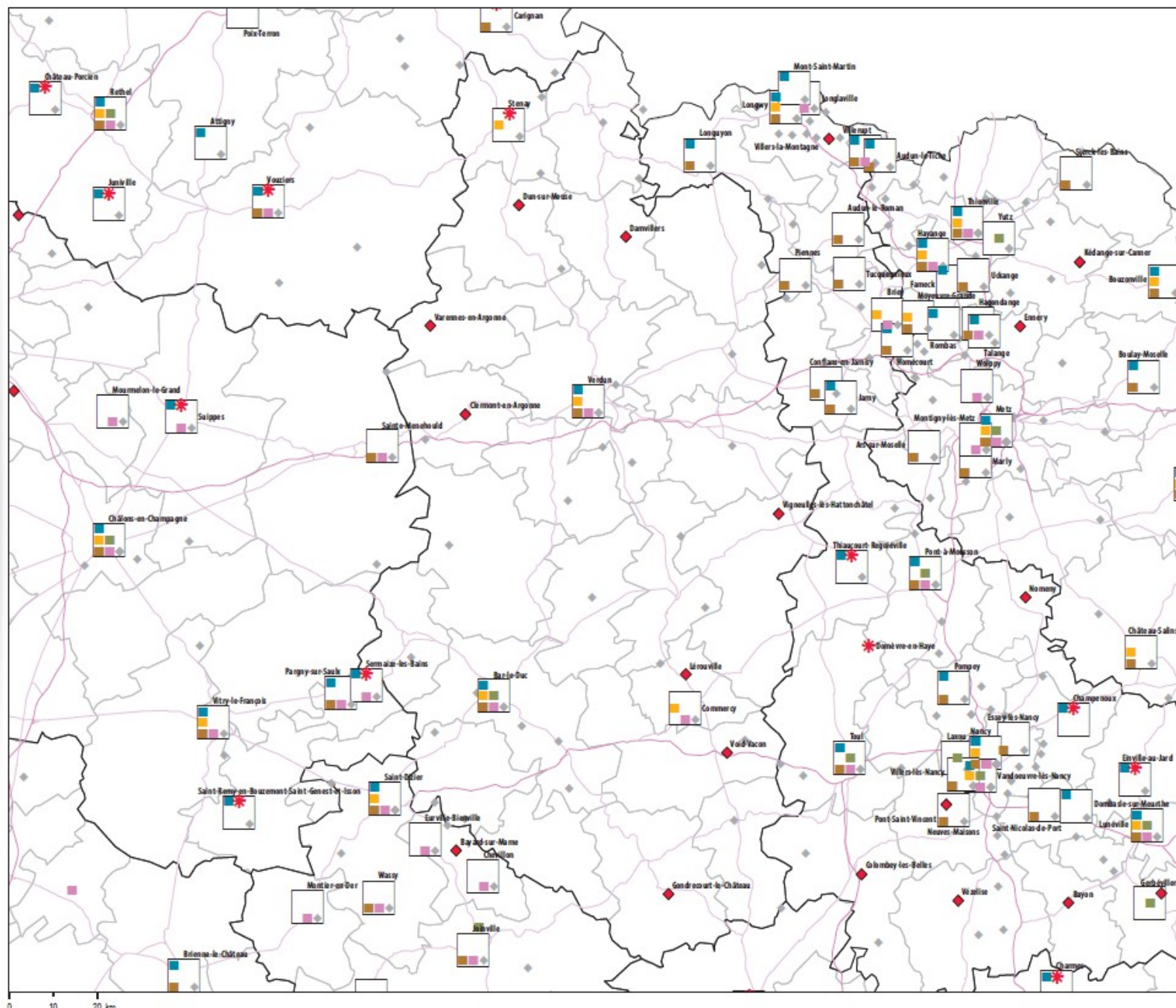
- ✱ Maisons de services au public labellisées au 1er janvier 2015

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE D'ÉQUIPEMENTS

- Communes disposant de plusieurs types de services

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limites intercommunales au 1er janvier 2015
- Réseaux routiers
- Réseaux de type autoroute
- Liaisons principales



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous



L'offre de La Poste

La ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Sylvia PINEL, a annoncé en conseil des ministres du 24 juin un plan partenarial entre l'État et La Poste qui vise à accélérer la création de Maisons de services au public.

Dans la Meuse, les bureaux de poste répondant aux critères de La Poste sont les suivants :

Clermont-en-Argonne
Damvillers
Dun-sur-Meuse
Gondrecourt-le-Château
Lérouville
Varennnes-en-Argonne
Vigneulles-lès-Hattonchâtel
Void-Vacon

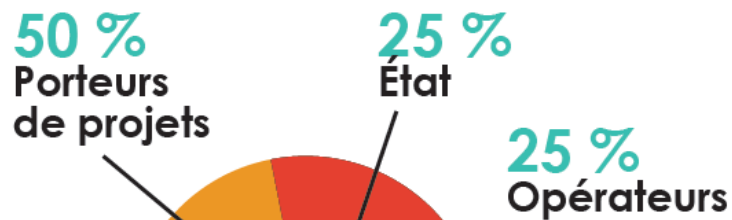
Une réunion de présentation de ce dispositif a eu lieu le 15 juillet

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

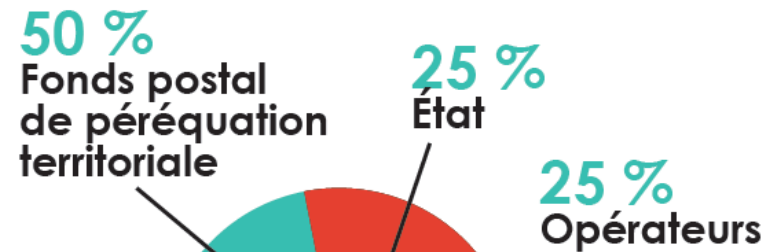
Financement du fonctionnement des MSAP

Deux modes de financement :



Maison de services au public

portée par une commune ou une intercommunalité, une association ou un groupement d'intérêt public



Maison de services au public

portée par le groupe La Poste

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Détail des modalités de financement du fonctionnement de la MSAP

- **MSAP créée par une collectivité** : Frais de fonctionnement financés sur la base d'un montant maximal annuel de **70 000 €** par MSAP.

Partage du coût entre l'État (25 % au titre du FNADT avec une participation minimale fixée à 10 000 € et un plafond de 17 500 €), les opérateurs via un fonds dédié (25%) et la collectivité (50%). ;

- **MSAP accueillie dans un bureau de Poste** : Frais de fonctionnement financés sur la base d'un montant maximal annuel de **32 000 €** par bureau de poste.

Partage du coût entre l'État (25 % au titre du FNADT soit 8 000 €), les opérateurs via un fonds dédié (25%) et le fonds postal de péréquation territoriale (50%).



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Plan d'actions

- Associer les élus locaux concernés
- Expertiser la liste des propositions de La Poste, au regard de la cartographie des réseaux actuels des opérateurs sociaux et du cahier des charges des MSAP
- Consulter les opérateurs partenaires



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

CALENDRIER

 1^{er} Janvier 2015

- 363 maisons de services au public en fonctionnement.

 Été 2015

- Mobilisation de tous les acteurs locaux pour atteindre l'objectif des 1 000 maisons.
- Identification des bureaux de poste prêts à accueillir une maison de services au public sous l'égide du préfet en lien avec les collectivités locales, La Poste et les correspondants locaux des opérateurs nationaux.

 Décembre 2015

- 500 maisons de services au public, dont 100 accueillies dans des bureaux de poste.

 Décembre 2016

 1 000 maisons de services au public, dont 500 accueillies dans des bureaux de poste.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Des services de qualité, partout, pour tous

Référents dans la Meuse

- Madame Hélène GIRARDOT, Sous-Préfète de Commercy, Sous-Préfète référente ;
- Bureau du développement local et de la coordination de la Préfecture
(M. Arnaud COLLIN – Mme Aurélie REY)

